



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Nombre de contrôles routiers

Question écrite n° 6397

Texte de la question

M. Lionel Royer-Perreaut attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les contrôles routiers. En 2021, d'après l'étude de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), plus de 27 millions d'infractions au code de la route ont été relevées par les forces de l'ordre nationales, l'ANTAI et les polices municipales. Dans le détail, 15 millions d'infractions à la vitesse ont été constatées. L'alcoolémie délictuelle (supérieure ou égale à 0,8 g/l de sang ou 0,40 mg/l d'air expiré) représente 104 292 délits, tandis que l'alcoolémie contraventionnelle (supérieure ou égale à 0,5 g/l de sang ou 0,25 mg/l d'air expiré) compte pour 34 342 contraventions. La verbalisation de la conduite de véhicule après usage de stupéfiants (ou refus de se soumettre au dépistage) représente quant à elle 105 582 infractions. Ainsi, il se permet de lui demander de plus amples informations sur ces infractions, notamment sur le nombre de contrôles routiers ayant permis de constater une absence de permis de conduire en 2021.

Texte de la réponse

D'après le bilan des infractions et du permis de conduire pour l'année 2022 réalisé par l'Observatoire national interministériel de sécurité routière (à paraître), le nombre de délits relevés pour conduite sans permis ou avec un permis ne correspondant pas à la catégorie de véhicule est de 147 713 en 2022. 73% de ces délits ont fait l'objet d'amendes forfaitaires délictuelles.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Royer-Perreaut](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6397

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [14 mars 2023](#), page 2330

Réponse publiée au JO le : [10 octobre 2023](#), page 9040